

EPITA – Déclaration de Politique Erasmus+

Septembre 2026

EPITA s'engage pleinement dans le programme Erasmus+ afin de favoriser l'ouverture internationale de ses étudiants, de ses enseignants et de ses personnels administratifs. En tant qu'école d'ingénieurs tournée vers l'innovation, les technologies numériques et l'international, EPITA considère la mobilité européenne comme un levier essentiel de développement académique, professionnel, linguistique et interculturel.

Le programme Erasmus+ vise à soutenir et à promouvoir les actions de mobilité à destination des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur. Il permet aux participants de renforcer leurs compétences, de développer leur autonomie, d'améliorer leur employabilité et de s'ouvrir à de nouveaux environnements académiques, professionnels et culturels.

Dans ce cadre, les étudiants de l'EPITA peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour effectuer une période d'études ou un stage dans un pays éligible au programme, sous réserve des fonds accordés annuellement par la Commission européenne et des règles d'attribution définies par l'établissement.

L'expérience Erasmus+ est pleinement reconnue et valorisée par EPITA. Les périodes de mobilité sont intégrées dans le cursus de la formation d'ingénieur et font l'objet d'une validation académique, conformément aux exigences pédagogiques de l'école. Cette reconnaissance permet aux étudiants de réaliser leur mobilité dans un cadre sécurisé, cohérent avec leur parcours de formation et compatible avec les objectifs de leur diplôme.

Le service des Relations Internationales accompagne les étudiants à chaque étape de leur projet de mobilité. Il les informe sur les possibilités offertes par le programme Erasmus+, les conditions d'éligibilité, les démarches administratives, les documents à fournir, les calendriers à respecter ainsi que les modalités de versement des bourses. Cet accompagnement vise à garantir une information claire, équitable et accessible à l'ensemble des étudiants.

Mesures d'inclusion et soutien financier

EPITA accorde une attention particulière à l'inclusion et à l'égalité d'accès à la mobilité internationale. L'école veille à ce que les dispositifs Erasmus+ puissent bénéficier au

plus grand nombre d'étudiants, indépendamment de leur situation sociale, économique ou personnelle.

Dans cette perspective, des compléments financiers peuvent être attribués aux étudiants répondant à certains critères, notamment aux bénéficiaires d'une bourse du CROUS aux échelons 6 et 7, aux étudiants en situation de handicap, ainsi qu'aux étudiantes, dans le but de favoriser et de renforcer la participation des femmes aux mobilités internationales. Ces aides complémentaires ont pour objectif de réduire les obstacles financiers ou matériels pouvant limiter l'accès à une expérience de mobilité.

Ces mesures s'inscrivent dans la volonté d'EPITA de promouvoir une mobilité plus inclusive, plus équitable et plus accessible. Elles viennent compléter les financements Erasmus+ standards et contribuent à encourager la participation des étudiants ayant des besoins spécifiques ou des contraintes particulières.

Politiques générales de mobilité

Tous les étudiants de l'EPITA sont susceptibles d'être éligibles à une bourse Erasmus+, sous réserve du respect des critères du programme, des règles définies par l'établissement et de la disponibilité des financements annuels.

Les bourses Erasmus+ sont attribuées pour des mobilités réalisées dans les pays éligibles au programme. Elles ne peuvent pas être accordées pour des mobilités effectuées dans des pays non couverts par le dispositif Erasmus+. Les étudiants sont invités à consulter la liste officielle des États membres de l'Union européenne ainsi que des pays tiers associés au programme Erasmus+ afin de vérifier l'éligibilité de leur destination. EPITA ne souhaite pas accorder un financement aux mobilités aux pays tiers non-associés au programme Erasmus+ à ce stade.

L'attribution des bourses repose également sur les priorités fixées chaque année par EPITA, en fonction du budget disponible et du nombre de demandes reçues. L'objectif de l'école est de permettre au plus grand nombre d'étudiants éligibles de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de leur mobilité.

Mobilité de stage

Dans le cadre des mobilités de stage, EPITA accorde une attention particulière aux stages non rémunérés ou faiblement rémunérés. L'école privilégie notamment les mobilités pour lesquelles la gratification mensuelle est inférieure à 1 000 €, afin de soutenir en priorité les étudiants pour lesquels l'aide financière Erasmus+ constitue un élément déterminant dans la réalisation du projet.

Cette politique permet de favoriser l'égalité des chances et de rendre les expériences professionnelles à l'international plus accessibles. Elle contribue également à encourager les étudiants à saisir des opportunités de stage pertinentes sur le plan académique et professionnel, même lorsque celles-ci ne sont pas fortement rémunérées.

Montant et durée de couverture des bourses

Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ ainsi que la durée de prise en charge sont définis chaque année en fonction des financements disponibles, des règles du programme et du nombre d'étudiants éligibles.

À titre indicatif, EPITA prévoit une période de couverture pouvant aller jusqu'à trois mois pour les mobilités d'études et jusqu'à trois mois pour les mobilités de stage. Ces modalités peuvent être ajustées annuellement afin d'assurer une répartition équitable des fonds et de permettre à chaque étudiant éligible de bénéficier, dans la mesure du possible, d'un soutien financier pour sa mobilité.

EPITA s'engage ainsi à utiliser les fonds Erasmus+ de manière transparente, équitable et conforme aux objectifs du programme, tout en accompagnant activement ses étudiants dans la construction de leur parcours international.